



66891 - Peut-on compter sur les calendriers fixant les dates du début et de la fin du jeûne du Ramadan?

question

Depuis long temps, nous, à Qounfoudha, nous comptons sur le calendrier Oum al-Qoura pour ce qui concerne le début et la fin du jeûne ainsi que les heures de prières selon l'heure qu'il fait à La Mecque. Depuis un an ou plus, des frères travaillant dans le Bureau de Coopération ont distribué un calendrier spécial concernant le gouvernorat de Qounfoudha. On y trouve un décalage horaire de dix minutes ou un peu plus ou une peu moins parfois. Le problème est que les gens sont divisés maintenant en deux camps. Les uns se réfèrent à l'heure de La Mecque alors que les autres se conforment au nouveau calendrier spécial du gouvernorat. Maintenant, notre problème est de savoir si ceux qui se réfèrent à La Mecque et attendent dix minutes après l'heure prévue selon le calendrier local ont jeûné incorrectement dans la mesure où ils continuent de jeûner après le lancement de l'appel à la prière du coucher de soleil, à supposer que le calendrier local soit exact. Nous espérons que la question sera examinée sérieusement car des querelles divisent les gens à ce propos.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il n'est permis de dépendre des calendriers diffusés auprès des gens qu'à deux conditions. La première est que ces calendriers soient édités par des hommes de sciences et d'expérience. La seconde est que le calendrier soit réservé à la localité pour à laquelle les auteurs le destinent. Il n'est pas permis à quelqu'un qui réside loin de la localité d'en adopter le calendrier à cause du décalage horaire existant entre les deux localités.

Celui qui ne dispose pas d'un calendrier ou d'un tableau indiquant les heures du début et de la fin



du jeûne peut vérifier l'arrivée de l'aube authentique et du coucher du soleil par le constat oculaire ou se fier à un muezzin connaisseur des heures. Quant on sait que le muezzinne lance l'appel à la prière qu'après l'arrivée de l'aube authentique, il faut se mettre à jeûner dès l'entente de la voix du muezzin. Quand on sait qu'il lance son appelle à la prière après le coucher du soleil, il est permis au jeûneur de cesser son jeûne. Aucun compte ne doit être tenu de l'acte de celui qui lance un appel à la prière avant l'arrivée de l'aube authentique ou après ou un peu après le coucher du soleil par précaution.

Deuxièmement, on a déjà vu dans la réponse donnée à la question n° [8048](#) ces propos de cheikh Abdourrahman al-Barak: **Le calendrier est devenu un moyen utilisé par les gens afin de connaître les temps des prières en termes d'heures et de minutes. Il faut en prendre soin.** Ceci ne signifie pas que les calendriers sont exempts d'erreurs. On a cité dans la réponse donnée à la question n° [26763](#) que cheikh al-Albani a décelé une erreur dans certains calendriers à propos de l'aube en particulier grâce à une vérification réalisée par ledit cheikh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

Il est bien connu que le calendrier Oum al-Qoura jouit d'une grande crédibilité. Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah Aal Cheikh, le mufti général du Royaume (d'Arabie Saoudite), président du Collège des Grands Ulémas, président de la Commission des recherches scientifiques et de la consultance) a confirmé avec insistance dans l'un de ses sermons que les heures fixées dans le calendrier Oum al-Qoura sont précises, bien documentées et conformes à la charia et qu'on ne peut pas le mettre en doute.

Il dit que les ulémas de la Umma font confiance à ce calendrier, testé et appliqué de façon à vérifier qu'il est conforme à l'horaire légal. Son éminence cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) publia une déclaration en 1418 de l'Hégire pour confirmer l'exactitude du calendrier Oum al-Qoura.»

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a mentionné l'existence d'un léger décalage de cinq minutes concernant l'aube. Voir la réponse donnée à la question n° [66202](#).



Troisièmement, s'agissant de la ville al-Qounfoudh, elle est située sur le littoral de la mer Rouge à mi chemin entre La Mecque et Djeddah au nord (d'une part) et Djazan au sud (d'autre part). Elle est à 380 kilomètres au sud de La Mecque et de Djeddah. Elle est située sur la longitude 41.5 degré Est et la latitude 19.8 degré nord.

En examinant attentivement les heures de prières fixées dans le calendrier Oum al-Qoura, nous avons constaté des variations dans les heures correspondant à la grande distance entre La Mecque et Qounfoudha. Aussi n'est-il pas exact que les habitants de cette ville se fient à l'heure de La Mecque et des appels à la prière qui y sont lancés.

Au 30 Radjab 1426 de l'Hégire par exemple les heures de prière s'établissaient comme suit:

Localité Fadjer Lever du soleil Zouher Asr Maghreb Isha

La Mecque 4h 44 6h 04 12h 19 3h 44 6h 34 8h 04

Qounfoudha 4h 34 6h 01 12h 15 3h 37 6h 28 7h 58

Ceci montre l'exactitude du calendrier que les frères du Bureau de Coopération vous ont distribué en ce qui concerne votre région. Les différences que vous évoquez sont justes et vous devez en tenir compte. Nous demandons à Allah Très-haut de vous assister et de vous guider dans le sens qui l'agrée.

Allah le sait mieux.